

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement de la Guadeloupe

Basse-Terre, le

06 NOV. 2013

DéAL Guadeloupe

Mission Développement Durable
et Évaluation Environnementale

Autorité Environnementale

Nos réf. : DN/LR/JB/LD-R - n°250 MDDEE

Vos réf. :

Affaire suivie par : Jérôme BLANCHET/Louis REDAUD
eval-environ.guadeloupe@developpement-durable.gouv.frouv.fr
Tél. 0590 99 35 75 - Fax : 0590 41 04 60

Monsieur le Directeur,

A la date du **1er août 2013**, les services de l'Etat ont reçu, pour avis de l'autorité environnementale, votre dossier relatif à la **création du centre commercial de Valkanaërs à GOURBEYRE**.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle est également rendue publique sur le site internet de la Déal à l'adresse <http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/2013-a584.html>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète et par délégation,
de l'Aménagement et du Logement
le directeur de l'Environnement,

LUNABAM
Filiale de GBH
Centre commercial Destrelland
97122 BAIE-MAHAULT

Copie : DéAL/RN

